



OBJECTIFS

Avant de vous engager dans la validation des acquis de votre expérience, notre centre de conseil en VAE vous propose ses services personnalisés, gratuits et neutres.

- C'est une voie d'accès à la certification. Par la validation de votre expérience, la VAE vous permet d'obtenir, autrement que par la formation, la totalité ou une partie d'un diplôme.
- Vous pouvez en bénéficier si vous avez au minimum 1 an d'expérience en correspondance avec le contenu du diplôme visé.
- Vous devez démontrer que votre expérience correspond au contenu du diplôme visé, par un travail écrit de description et d'analyse de vos activités devant un jury.

DESCRIPTIF

Le centre de conseil en VAE :

- Une information neutre et contrôlée
 - Sur les diplômes accessibles en VAE
 - Sur les démarches à engager
 - Sur les différentes procédures proposées par les organismes valideurs
 - Sur les coûts et les financements
- Un conseil personnalisé lors d'entretiens individuels
 - Pour préciser vos attentes
 - Pour réfléchir à la pertinence de la VAE par rapport à vos projets
 - Pour vous aider dans le choix des diplômes correspondant à votre expérience
 - Pour vous orienter vers le(s) certificateur(s) répondant à votre projet ou vers d'autres relais

BÉNÉFICIAIRES

- Toute personne souhaitant s'engager dans un parcours de VAE :
 - Salarié
 - Demandeur d'emploi
 - Artisan
 - Bénévole
 - Indépendant

ACCÈS AU DISPOSITIF

- Les entretiens se déroulent sur rendez-vous. Contactez-nous au 01 64 10 26 31.

Prise en charge

Cette action est financée par la Région Île-de-France

Contact

Isabelle DORÉE
COS CRPF

Tél. : 01 64 10 26 31
vae77@fondationcos.org

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF